

Conseil communautaire du 06 mai 2021**DÉLIBÉRATION N°2021-CC-2S-PRAG-25****SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONCOURS FINANCIER
DE L'ETAT POUR L'OPÉRATION****TERRAIN DE FOOT À GAZON SYNTHETIQUE" (APPEL À PROJET DETR)**

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Jeudi 06 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Méliila - DAIJARDIN Muguette - Mme CELINI Nadia – BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmerly - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - MM. FRAIR Jules Joël - GRANDISSON Mariane - Mmes HUGUES Valérie - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick.

EXCUSES : MM. BAPTISTE Christian - M. HOTIN Michel Eloi - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (Procuration à Mme PAULON Nina Valentine) – LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric (Procuration à Mme JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - M. LUTIN David Laurent (Procuration à M. Cédric CORNET) - Mme VIROLAN Jocelyne (Procuration à Mme HUGUES Valérie).

ABSENTS : M. PIERRE-JUSTIN Patrice - GALVANI Lucien - KANCEL Jacques, Lucien - MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 30

Conseillers représentés : 4

| | |
|--|-------------------------------------|
| Date de la convocation : | 30 Avril 2021 |
| Date d'affichage : | 30 Avril 2021 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 41 |
| Nombre de présents : | 30 |
| Nombre de votants : | 34 |
| Secrétaire de séance : | Mme SOLVAR épouse SINIVASSIN |

Nicole

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n 2021-CC-1S-DBR-06 du 15 Janvier 2021 approuvant le plan pluriannuel des investissements ;

Vu l'appel à projet pour la Dotation des équipements des Territoires Ruraux ;

Vu le projet de plan de financement tel qu'annexé à la présente ;

Considérant que la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant souhaite rééquilibrer les équipements sportifs de son territoire afin de favoriser le développement du sport de masse, de garantir la cohésion sociale et compte-tenu du bénéfice pour la santé de la population ;

Considérant que la CARL bénéficiera pour le projet des apports d'un concours financier de l'Etat ;

Considérant que pour être éligible à l'appel à projet Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, (DETR) il convient pour l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement afférent au projet, d'autoriser le président à solliciter les financements complémentaires et de s'engager à financer par l'autofinancement la part de subvention qui ne serait pas obtenue au titre de la demande ;

Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu,

Désireuse d'accroître son rayonnement sur le territoire et dans un souci de répondre aux besoins et exigences de sa population, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) a souhaité mettre à disposition de ses administrés des terrains de foot de proximité à gazon synthétique sur l'ensemble de ses communes membres. Ces terrains ont vocation à être positionnés dans des espaces souffrant d'un manque d'équipements sportifs. Ils répondent aux enjeux de cohésion sociale et de pratique sportive pour tous, compétences obligatoires de l'EPCI.

C'est dans ce cadre que la CARL souhaite un concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La DETR créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 qui résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), a été modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finances rectificatives pour 2011. Elle a pour objectif de répondre aux enjeux de développement durable des territoires décentralisés.

Ce projet intitulé "Terrains de foot à gazon synthétique" prévoit un investissement financier global de 826 240€ HT. Il comprend la réalisation de travaux pour un montant de 789 810€ HT.

| Nature des dépenses par principaux postes | Montant (HT) | Ressources | Montant | Pourcentage |
|---|---------------------|--------------------------------------|---------------------|--------------|
| Travaux Terrassements : Voiries- cheminements piétons Assainissement EP Revêtements Clôtures- serrureries | 171 070 | Autofinancement : | 157 962 | 20 % |
| | 121 700 | dont emprunt : | | |
| | 73595 | dont autres ressources : | 631 848 | 80 % |
| | 259 365 | <u>Aides publiques sollicitées :</u> | | |
| 164 080 | - Etat | | | |
| Total (Coût global de l'opération H.T.) | 789 810,00 € | Total des recettes | 789 810,00 € | 100 % |

Nous sollicitons donc pour ce projet un financement à hauteur de 80% des dépenses éligibles, soit 631 848€ HT.

Enfin, la CARL s'engage à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Par 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Approuve le plan de financement afférent l'opération « Terrains de foot à gazon synthétique » comme suit :

| Nature des dépenses par principaux postes | Montant (HT) | Ressources | Montant | Pourcentage |
|---|---------------------|--|---------------------|--------------|
| Travaux Terrassements : Voiries- cheminements piétons Assainissement EP Revêtements Clôtures- serrureries | 171 070 | Autofinancement : | 157 962 | 20 % |
| | 121 700 | dont emprunt : | | |
| | 73595 | dont autres ressources : | 631 848 | 80 % |
| | 259 365 | <u>Aides publiques sollicitées :</u> - Etat | | |
| 164 080 | | | | |
| Total (Coût global de l'opération H.T.) | 789 810,00 € | Total des recettes | 789 810,00 € | 100 % |

ARTICLE 2 : Autorise le Président a sollicité les cofinancements nécessaires et notamment une subvention de 631 848 € Hors taxes au titre des concours financiers de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et d'inscrire les dépenses afférentes au budget.

ARTICLE 3 : S'engage à financer sur l'autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la demande de subvention.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 5 : Le président, le directeur général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT


Cédric CORNET

